

**RECOMMANDÉ**

LP 035 200 078 CA

Document Sago OK.

Le 12 octobre 2006

### AVIS D'INFRACTION

Northern Star Mining Corporation  
153-A, avenue Perreault  
Val-d'Or (Québec) J9P 2H1

N/Réf. : 7610-08-01-70122-00  
(300317725)

**Objet : Effluent final du site Malartic Goldfield**

Mesdames, Messieurs,

À la suite du contrôle effectué le 11 octobre 2006 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la loi :

1. Dépassements en mai (4,182 mg/l), juin (3,35 mg/l), juillet (4,143 mg/l) et août (4,116 mg/l) 2006 de la concentration moyenne mensuelle de la Directive 019 de 3,0 mg/l pour le fer à l'effluent final des bassins d'eau de mine du site Malartic Goldfield, contrevenant ainsi au certificat d'autorisation délivré le 1<sup>er</sup> septembre 2005 :

➤ Loi sur la qualité de l'environnement [L.R.Q., chapitre Q-2]

- articles 20 et 123.1.

Nous vous demandons donc d'apporter IMMÉDIATEMENT les correctifs nécessaires et de nous en aviser par écrit d'ici le 27 octobre 2006.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. Martin Duclos au numéro de téléphone (819) 763-3333, poste 246.

...2

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.



MICHÈLE GAUVIN  
Coordonnatrice  
Service industriel et agricole

MG/MD/cl